



Distr. : générale
12 avril 2014

Français
Original : anglais



**Assemblée des Nations Unies
pour l'environnement du Programme
des Nations Unies pour l'environnement**

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du
Programme des Nations Unies pour l'environnement
Première session**

Nairobi, 23-27 juin 2014

Points 5 et 6 de l'ordre du jour provisoire*

Questions de politique générale

**Suivi et application des textes issus des sommets des
Nations Unies, en particulier la Conférence des Nations Unies
sur le développement durable, et des principales réunions
intergouvernementales présentant un intérêt pour
l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement**

Application de la décision 27/2 du Conseil d'administration

Renforcement de l'interface science-politique

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport présente brièvement les principales mesures que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a prises en vue de renforcer l'interface science-politique pour mieux prendre en compte l'évolution et les conséquences des interactions entre l'homme et l'environnement, les grandes tendances qui se dessinent au niveau mondial et les politiques sur le développement durable et le bien-être humain.

Parmi ces mesures figurent notamment l'élargissement des partenariats avec les centres d'excellence et les programmes internationaux de recherche pour faire en sorte que le programme de travail du PNUE soit fondé sur des connaissances scientifiques; l'évaluation, l'analyse comparative et l'application de concepts, méthodes et bonnes pratiques pour la réalisation d'évaluations intégrées; l'instauration d'une collaboration étroite avec les États membres, les grands groupes et les parties prenantes ainsi que les accords multilatéraux sur l'environnement aux fins de publication, au niveau national, de flux de données actualisées et fiables grâce au système de gestion des connaissances basé sur Internet, la plateforme « Le PNUE en direct »; l'établissement d'un lien vers des connaissances plus contextualisées générées par les gouvernements pour appuyer une analyse pertinente pour les politiques; la collaboration avec d'autres institutions afin d'entreprendre une analyse des lacunes et une évaluation des questions émergentes; la mise en œuvre, à l'échelle de l'organisation, d'un système de gestion des connaissances s'appuyant sur la plateforme « Le PNUE en direct » afin de partager le capital de connaissances; la diffusion d'informations factuelles sur l'environnement pour sensibiliser le public aux problèmes cruciaux ou nouveaux qui se posent dans le domaine de l'environnement; et l'institution d'une collaboration étroite avec tous les organismes compétents des Nations Unies sur la production du rapport mondial sur le développement durable et l'élaboration d'indicateurs et de cibles à l'appui du programme de développement pour l'après 2015 et des objectifs de développement durable.

*UNEP/EA.1/1.

I. Contexte

1. L'objectif du présent rapport est de fournir à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) un aperçu des mesures que le PNUE a prises en vue de renforcer l'interface entre la science et la politique, comme demandé par les chefs d'État et de gouvernement aux paragraphes 48, 76 g), 85 k), 88 d) et 276 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons ».¹
2. Des relations solides entre scientifiques et décideurs s'appuient sur des données environnementales fiables, livrées en temps voulu et aisément accessibles; des informations utiles pour l'élaboration des politiques; des évaluations faisant autorité qui se fondent sur des connaissances scientifiques crédibles publiées dans des ouvrages revus par des pairs; les rapports gouvernementaux produits par des mécanismes multipartites; les partenariats de collaboration, y compris avec les accords multilatéraux sur l'environnement; les instruments internationaux; et les analyses sur les questions qui se font jour et les lacunes critiques.
3. Comme suite au paragraphe 8 de la décision 27/2 du Conseil d'administration du PNUE² qui porte sur la promotion d'une solide interface science-politique, le PNUE étoffe ses partenariats avec les centres d'excellence et les programmes internationaux de recherche; favorise l'élaboration, au niveau international, de points de référence pour l'évaluation intégrée et l'analyse des politiques; travaille en étroite collaboration avec les États membres, les grands groupes et les parties prenantes, ainsi qu'avec les accords multilatéraux sur l'environnement afin de publier des flux de données nationales actualisées et fiables sur le système web de gestion des connaissances s'appuyant sur la plateforme « Le PNUE en direct »;³ établit des liens vers des connaissances plus contextualisées générées par les gouvernements pour étayer une analyse pertinente pour les politiques; collabore avec d'autres institutions pour entreprendre une analyse des lacunes critiques et des questions émergentes; met en œuvre, à l'échelle de l'organisation, un système de gestion des connaissances basé sur la plateforme « Le PNUE en direct » pour partager le capital de connaissances; diffuse des informations factuelles sur l'environnement en vue de sensibiliser le public aux problèmes environnementaux critiques ou nouveaux; et collabore étroitement avec tous les organismes compétents des Nations Unies à la production du rapport mondial sur le développement durable et à l'élaboration d'indicateurs et de cibles pour soutenir le programme de développement pour l'après 2015 et les objectifs de développement durable.
4. Un certain nombre de documents interdépendants sur diverses initiatives et processus relatifs à son mandat principal seront soumis à l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement en vue d'éclairer les délibérations qui se tiendront lors de sa première session. Il s'agit notamment du présent rapport et des documents suivants :
 - a) Rapport du Directeur exécutif sur les structures et processus de soutien pour surveiller l'état de l'environnement mondial, y compris un rapport d'activité sur l'initiative « Le PNUE en direct » (UNEP/EA.1/4/Add.1);
 - b) *Note by the secretariat on the 2014 UNEP Year Book* (UNEP/EA.1/INF/2);
 - c) *Note by the secretariat on the Eye on Earth initiative* (UNEP/EA.1/INF/11);
 - d) *Note by the secretariat on the Programme of Research on Climate Change Vulnerability, Impacts and Adaptation (PROVIA)* (UNEP/EA.1/INF/12);
 - e) *Note by the secretariat on the GEMS/Water Programme: status report and pathways to the future* (UNEP/EA.1/INF/13);
 - f) *Note by the secretariat on proposed procedures to enhance future assessment processes* (UNEP/EA.1/INF/14).

¹ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

² Au paragraphe 8 de la décision 27/2, le Conseil d'administration a décidé que l'organe directeur du PNUE s'efforcera de promouvoir une solide interface science-politique en surveillant l'état de l'environnement et en s'appuyant sur les instruments internationaux, les évaluations, les groupes d'experts et les réseaux d'information existants, notamment le résumé à l'intention des décideurs des rapports de la série *L'Avenir de l'environnement mondial* et, à cet égard, a prié le Directeur exécutif d'identifier les lacunes critiques et de présenter à l'organe directeur un rapport à ce sujet accompagné de recommandations.

³ <http://www.uneplive.org>.

II. Faire fond sur les succès passés

5. Depuis plus de 40 ans, le PNUE a favorisé la croissance dynamique des institutions multilatérales sur l'environnement, des instruments internationaux, des évaluations scientifiques, des groupes d'experts et des réseaux d'information, et a servi de canal fiable et solide pour promouvoir le partage des connaissances et la collaboration par le biais desquels les processus décisionnels à tous les niveaux, du niveau régional au niveau mondial, ont été facilités et soutenus.

6. Le PNUE affiche un bilan positif dans les efforts qu'il déploie pour faire en sorte que les problèmes environnementaux critiques ou nouveaux se voient accorder un rang de priorité élevé, tant au sein du système des Nations Unies que dans le cadre de l'action plus vaste menée par la communauté internationale. Cette approche a conduit à l'établissement d'accords multilatéraux sur l'environnement comme la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone; la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants qui sont dotés d'une composition universelle ou quasi-universelle; le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat; la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques qui vient d'être créée; le Groupe international d'experts sur la gestion durable des ressources; et la Coalition pour le climat et la qualité de l'air en vue de réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie, lancée il y a peu. Ces exemples illustrent les divers moyens qui ont permis au PNUE d'instituer au niveau international un véritable engagement auprès des gouvernements et des parties prenantes en vue de combler le fossé entre scientifiques et décideurs et de fournir des liens vers une masse d'informations et de connaissances utiles pour les divers publics ciblés.

7. Le PNUE a également été reconnu pour sa capacité à réunir des experts et à fournir un mécanisme rationnel de coordination pour la conduite d'évaluations scientifiques intergouvernementales multipartites sur des questions et des formats spécifiques afin de synthétiser et faire connaître l'état actuel des connaissances et établir des passerelles pour l'action à mener. Les rapports de la série *L'Avenir de l'environnement mondial (GEO)*, les rapports sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction d'émissions, l'évaluation intégrée du noir de carbone et de l'ozone troposphérique ainsi que les séries des Annuaire du PNUE sur les questions émergentes sont autant d'exemples de cette approche.

8. Toutefois, les récentes évaluations à grande échelle, y compris le rapport GEO-5, l'initiative pour une économie verte, l'initiative concernant l'économie des écosystèmes et de la biodiversité, et les rapports du Groupe international d'experts sur la gestion durable des ressources, ainsi que la création de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air en vue de réduire les polluants atmosphériques de courte durée de vie, mettent en avant à la nécessité d'informations plus intégrées et d'approches pragmatiques qui s'appuient sur une meilleure analyse des politiques publiques, un plus grand recours à la recherche dans les rapports gouvernementaux, une utilisation plus vaste des sources nationales dans les ouvrages qui ne sont pas établis en anglais et des preuves actualisées provenant du secteur des affaires, qui informent la société non seulement sur les risques, à la fois actuels et non intentionnels, mais aussi sur les opportunités et les choix qui s'offrent.

9. Une meilleure interface entre la science et la politique passe par conséquent par une meilleure communication entre les chercheurs, les experts, les praticiens et les décideurs pour favoriser une compréhension mutuelle des besoins en matière de politiques et des lacunes critiques observées au niveau des connaissances de façon à s'adapter aux rapides changements économiques, environnementaux et sociaux qui se produisent aux niveaux national, régional et mondial.

III. Renforcement de l'interface science-politique

A. Analyse comparative internationale, questions émergentes et lacunes critiques

10. Le PNUE est en train de revoir les méthodes et procédés utilisés pour ses activités d'évaluation afin de les conformer aux meilleures pratiques, de manière à les mesurer en prenant en compte les orientations changeantes des politiques d'amélioration continue de la transparence, de la légitimité et de la crédibilité scientifique. Les premiers résultats de ces travaux donnent à penser que les interventions et approches réfléchies et prospectives à l'égard de la prise de décisions tireraient parti d'une conception et définition souples des évaluations intégrées de l'environnement offrant ainsi des

modes et cadres d'action spécifiques; et que les processus d'évaluation sont, d'une manière générale, sous-tendus par des formes plus dynamiques et novatrices de partage des connaissances.

11. Le renforcement de l'interface science-politique nécessite aussi une évolution des structures, systèmes et moyens normatifs du PNUE dans le but de promouvoir des connaissances :

a) **Vastes.** Cela implique la coopération avec un plus large éventail de réseaux d'experts et de « communautés de pratique » en ligne, au lieu de compter sur de petits groupes d'experts.

L'expérience acquise dans divers domaines montre qu'en recourant à un nombre suffisamment grand d'experts ayant des points de vue et systèmes de connaissances différents, de nouvelles connaissances et innovations peuvent être acquises, plus robustes du point de vue géographique et épistémologique;

b) **Sans frontières.** Cela implique de faire appel à des experts n'appartenant pas au groupe traditionnel d'universitaires, tels que les praticiens détenant un savoir traditionnel ou ayant une expérience concrètes dans des disciplines autres que celles qui sont traditionnellement cloisonnées;

c) **Non résolues.** Cela signifie que les connaissances peuvent se développer et que les scientifiques peuvent progresser ensemble, même s'ils peuvent être en profond désaccord. Les idées et les réponses peuvent être développées rapidement en trouvant, par itération, des solutions à travers des réseaux d'experts.

12. L'adaptation des processus d'évaluation intégrée de l'environnement et des produits du PNUE pour une production des connaissances plus en réseau et plus inclusive sera facilitée par les technologies novatrices basées sur Internet et l'adoption de normes internationales en matière d'assurance qualité dans le domaine de l'informatique, y compris le Dublin Core pour les produits, l'Open Geospatial Consortium et les normes de l'Organisation internationale de normalisation relatives aux données.

13. Il est en outre de plus en plus nécessaire de mettre au point une nouvelle génération d'outils, de modèles et de cadres mieux à même d'intégrer l'information générée par différents paradigmes, y compris les connaissances traditionnelles et locales. Comme démontré dans les processus récents de l'Agence internationale de l'énergie incluant une analyse des politiques axée sur les options (telle que le rapport GEO-5, le cinquième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat et la Plateforme intergouvernementale politique et scientifique sur la biodiversité et les services écosystémiques), des systèmes de connaissance délibérément inclusifs seront indispensables aux fins du programme de développement pour l'après 2015 et de l'élaboration des objectifs de développement durable. La fixation de repères au niveau international sera entreprise durant l'établissement du rapport GEO-6 pour déterminer la manière dont il est possible de référencer les différentes sources de connaissances et de les utiliser lors de l'élaboration des résultats des évaluations.

14. Les connaissances sur les questions émergentes sont fortement influencées par l'Internet, où il n'existe plus de fondements épistémologiques simples pour définir ce qui est connu et inconnu; les faits et les preuves sont plutôt reliés en réseau en créant des liens entre les ouvrages revus par les pairs, les spécialistes et les rapports gouvernementaux, afin de les rendre utiles et compréhensibles.

15. En se fondant sur une telle approche, une liste globale des défis et nouveaux problèmes écologiques qui ont un impact sur le bien-être de l'humanité a récemment été compilée par des scientifiques et des experts, tant au sein qu'en dehors du PNUE, en s'appuyant sur les problèmes identifiés par le PNUE en 2012 ainsi que dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons »⁴. Sur cette liste figuraient notamment les modifications irréversibles du système terrestre, d'une ampleur supérieure à la variabilité naturelle; la hausse exponentielle des émissions de gaz à effet de serre; l'impact des changements climatiques; l'impact de la pollution atmosphérique sur la santé et les écosystèmes; la perturbation des cycles de nutriments; la dégradation, la perturbation et l'appauvrissement de la biodiversité des écosystèmes; la non prise en compte de la valeur de la nature; un accès insuffisant aux ressources en eau douce; les pratiques industrielles non viables, peu sûres et dangereuses; le rejet des déchets dangereux et nocifs dans l'environnement; l'urbanisation rapide; la consommation non durable des ressources énergétiques et matérielles non-renouvelables; le gaspillage des aliments; les activités illicites et l'écodélinquance; la surexploitation des ressources; un accès inégal au capital naturel et à l'exercice de ce droit; les mouvements migratoires; une mauvaise gestion des ressources résultant du manque de capacités; et la dégradation de l'environnement et du patrimoine commun par suite de toute une série de politiques macroéconomiques.

⁴ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

16. En 2009, une analyse des lacunes a été réalisée aux fins de la Plateforme intergouvernementale politique et scientifique sur la biodiversité et les services écosystémiques (UNEP/IPBES/ 2/INF/1) pour mieux comprendre comment renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques. Les principaux résultats ont été les suivants : les interfaces science-politique étaient souvent créées au coup par coup; des difficultés étaient rencontrées lorsqu'un organe consultatif chargé de fournir des apports scientifiques au processus d'élaboration des politiques tenait également lieu de plateforme initiale de négociation; l'absence de cadres communs, de méthodologies et de compréhension de base sur la façon d'aborder la nature complexe de la biodiversité et des services écosystémiques; des lacunes profondes étaient observées au niveau des connaissances, ce qui compromettait la concertation entre scientifiques et décideurs; il n'existait aucune procédure pour fournir des orientations communes et régulièrement révisées sur une approche stratégique à l'égard de la recherche; il existait peu de processus permettant de prendre en compte les connaissances non-formelles et d'apprentissage mutuel dans l'élaboration des politiques; une vaste quantité et une qualité variable de connaissances différentes, fragmentées et quelquefois contradictoires étaient disponibles mais, sans leur synthèse claire et faisant autorité, les décisions étaient prises sans s'appuyer sur les meilleures connaissances disponibles; il avait constamment été difficile de fournir à temps des avis scientifiques sur les questions émergentes; et l'absence généralisée des moyens requis pour transmettre efficacement les connaissances afin qu'elles puissent être utilisées à bon escient dans la prise de décisions.

17. Le PNUE prévoit de procéder à une nouvelle analyse des lacunes dans le domaine de l'environnement de concert avec les initiatives en cours aux niveaux national, régional et international, telles que la mise en œuvre du septième programme d'action pour l'environnement de l'Union européenne, qui identifie de nombreuses lacunes critiques au niveau des connaissances qui seront comblées grâce à son programme-cadre pour la recherche et l'innovation dénommé « Horizon 2000 », et dans le cadre du programme de développement pour l'après-2025. Le PNUE tirera parti des résultats de l'analyse des lacunes dans l'évaluation du rapport GEO-6 et du rapport mondial sur le développement durable.

B. Modalités sociales et technologiques

18. Le PNUE s'emploie à répondre aux besoins d'une société fondée sur la connaissance, de plus en plus numérisée et qui évolue rapidement, en mettant sur pied un système de gestion des connaissances en ligne, la plateforme « Le PNUE en direct », pour partager, organiser, utiliser et diffuser les informations nationales, régionales et mondiales de manière plus efficace. « Le PNUE en direct » et le soutien que cette plateforme apporte aux évaluations à l'échelle mondiale sont décrits plus en détail dans le rapport du Directeur exécutif relatif aux structures et processus de soutien pour surveiller l'état de l'environnement mondial, y compris un rapport d'activité sur l'initiative « Le PNUE en direct » (UNEA/EA.1/4/Add.1). Il s'agit d'un processus important destiné à remédier au problème lié à la fragmentation des informations et des données sur les multiples systèmes de connaissance.

19. Les technologies algorithmiques et informatiques sur lesquelles le PNUE s'appuie indirectement comprennent des bases de données, un calcul massivement parallèle pour manipuler et modéliser les données afin de surveiller les processus du système terrestre, et un large éventail d'outils pour l'analyse des politiques, la mise au point d'indicateurs, la cartographie et l'évaluation. Afin de renforcer ses propres capacités d'analyse pour une utilisation optimale des données et des informations provenant de différents pays et de sources régionales et mondiales, le PNUE met en œuvre un cadre de gouvernance actualisé en matière de technologies de l'information et de la communication afin de fournir des solutions rentables, telles que les services d'informatique en nuage, et des outils nécessaires pour travailler avec les données volumineuses dérivées des observations mondiales mises en réseau, le multimédia et les réseaux de surveillance dotés d'un capteur fonctionnant avec le web, les programmes citoyens de recherche scientifique, le maillage de réseau d'expertise et l'édition électronique.

20. Le PNUE soutient un ensemble complexe de processus sociaux pour favoriser l'établissement de sa base de connaissances, y compris des groupes scientifiques, des réseaux professionnels, des ateliers d'experts et des réunions, en particulier dans le contexte de son rapport GEO phare et de ses évaluations plus thématiques. Un processus systématique est en cours pour établir des partenariats avec les académies de recherche et programmes internationaux de recherche de renom, tels que l'initiative Future Earth et le Groupe sur l'observation de la terre (GEO)/Système mondial des systèmes d'observation de la Terre, afin de renforcer les réseaux d'experts actuels du PNUE, tels que la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le Groupe international d'experts sur la gestion durable des ressources, en participant et en contribuant à des

évaluations régionales et mondiales. On prévoit également, en 2014-2015, de soutenir les réseaux régionaux d'information et d'observation environnementale et le renforcement des capacités dans les méthodes d'évaluation à travers des rencontres régionales et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

21. Le PNUE est en train de se connecter aux réseaux d'experts existants et de représentants gouvernementaux au sein de communautés de pratique, par le biais de la plateforme « Le PNUE en direct », pour permettre une plus grande interaction et le partage des connaissances, des meilleures pratiques, des solutions et des options en matière de politiques. De nouvelles normes et pratiques d'identification et de participation de ces communautés d'experts seront établies, en se basant sur les processus régionaux, une présence en ligne à la fois plus large et plus stratégique, et un appui aux publications conjointes d'accès libre et un nouveau suivi utilisant des ontologies sémantiques. Ces processus aideront à faire en sorte que les experts soient reconnus comme ayant contribué à la production et aux activités de vulgarisation du PNUE, par un processus de citation d'informations et de données numériques plus rigoureux.

22. « Le PNUE en direct » est utilisé comme une plateforme en ligne qui offre des zones de travail pour des examens critiques et facilite l'intégration et la synthèse des connaissances issues de différents domaines et langues, en utilisant des vocabulaires contrôlés et le marquage systématique des métadonnées dans l'ensemble de tous les types de multimédia.

23. Les bureaux régionaux et les correspondants nationaux bénéficient en particulier d'un soutien pour leur permettre de participer aux cours de formation à la co-création de connaissances sur la définition des priorités et l'élaboration des politiques en matière d'environnement, par exemple grâce à des accords bilatéraux de partage des données et d'informations et des réunions régionales des réseaux d'informations sur l'environnement.

24. Le PNUE améliore la façon dont il mesure le résultat et l'impact de ses travaux, en utilisant des indicateurs et des mesures quantitatives pour fournir une rétroaction et une meilleure compréhension des moyens par lesquels la science est utilisée dans l'élaboration des politiques et, en fin de compte, la façon dont la politique affecte l'environnement. Le PNUE surveillera également l'impact de ses travaux sur la science et la politique en mesurant les réponses des politiques et de la société aux questions d'environnement, par exemple, les activités institutionnelles et les changements d'investissement, les réactions face aux modifications de l'environnement aux niveaux régional et national et en mesurant les résultats de l'adaptation en fonction des services écosystémiques, de l'élimination de la pauvreté et, à l'avenir, dans le cadre des objectifs de développement durable.